



8^e conférence suisse des autorités de conciliation en matière de baux à loyer

Jeudi, 21 juin 2018
Parktheater, Granges



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral du logement OFL

Storchengasse 6
2540 Granges
Tél. 058 480 91 11
Fax 058 480 91 10
registratur@bwo.admin.ch
www.schlichtungstagung.admin.ch

THEMES ET DESTINATAIRES

THEMES

Les thèmes qui seront abordés lors de la rencontre sur le droit du bail organisée par l'Office fédéral du logement sont les suivants:

- Actualités concernant le droit du bail (bref exposé)
- Aspects de la pratique de la conciliation (p.ex. la compétence, la procédure et la résiliation)
- Théories de la réception en matière de droit du bail
- Principe de l'économicité des frais accessoires
- La résiliation du bail pour des travaux importants de rénovation

DESTINATAIRES

La conférence s'adresse en premier lieu aux membres et aux collaborateurs des autorités suisses de conciliation en matière de bail à loyer et de bail à ferme. Sont également bienvenus les organisations et les particuliers qui travaillent en lien avec le droit du bail ou qui s'y intéressent.



DIRECTION DE LA CONFERENCE ET ORATEURS

DIRECTION DE LA CONFERENCE

Cipriano Alvarez

Avocat et médiateur en économie SGO, chef du secteur du droit de l'office fédéral du logement.

ORATEURS

Prof. Dr en droit **Harald Bärtschi**, LL.M.

Avocat auprès de l'étude Baertschi Avocats SA, professeur titulaire de droit privé et commercial à l'université de Zurich, directeur du Centre du droit de l'entreprise et du droit fiscal de la ZHAW School of Management and Law et rédacteur en matière de droit des obligations dans la revue *ius.focus*.

Andreas Béguin

Avocat, membre de l'autorité cantonale de conciliation en matière de bail à loyer du canton de Bâle-Campagne, co-président de la section de Bâle-Campagne et Dorneck-Thierstein de l'Association suisse des locataires, co-auteur de l'ouvrage de référence *Mietrecht für die Praxis*.

Anne Hiltbold

Avocate, Secrétaire générale adjointe de la Chambre genevoise immobilière (CGI).

Dr en droit **Werner Jörger**

Avocat, notaire et médiateur FSA, président de l'autorité de conciliation en matière de bail à loyer de la région de Imboden GR.

Clarisse Schumacher Petoud, LL.M.

Avocate, médiateuse FSM, présidente de l'autorité de conciliation en matière de bail à loyer du district de Lausanne et préfète du district de Lausanne.



ORGANISATION

LIEU DE LA CONFERENCE

La conférence se tiendra au **Parktheater**, Lindenstrasse 41, 2540 Granges. Environ 200 places assises sont disponibles dans la grande salle (avec tables) et 50 places supplémentaires à l'étage (galerie avec fauteuils en rangées). La répartition sera **à la libre disposition des participants**.

INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

La conférence se déroulera en allemand et en français avec interprétation simultanée.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la conférence s'élèvent à 180 francs. Ils couvrent les documents de conférence, le buffet de midi (eau minérale et café compris) ainsi que les collations proposées lors des pauses.

INSCRIPTION

Nous vous conseillons de vous inscrire en ligne (www.schlichtungstagung.admin.ch): il suffit de remplir le formulaire qui s'affiche, puis de la valider.

Vous pouvez bien entendu toujours vous inscrire au moyen du **coupon d'inscription** annexé, en l'envoyant soit par la poste (Office fédéral du logement, secteur Logistique, Storchengasse 6, 2540 Granges), soit par courriel (registraratur@bwo.admin.ch), ou encore par fax (058 480 91 10).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **28 mai 2018**. Pour les annulations communiquées après le **14 juin 2018**, le montant des frais d'inscription sera facturé. Nous accueillons volontiers des remplaçants en cas d'empêchement.

L'Office fédéral du logement se réserve le droit, si des motifs impérieux l'exigent, de remplacer certains exposés ou certains orateurs, voire d'annuler des présentations. Si un élément du programme ne peut avoir lieu, les personnes inscrites en seront informées par courriel au plus tard deux semaines avant la date prévue. Des modifications mineures du programme de la conférence seront annoncées en temps utile sur www.schlichtungstagung.admin.ch.



PROGRAMME

09.30	Ouverture des portes et café de bienvenue	
10.00	Message d'ouverture	
10.05	Actualités concernant le droit du bail <i>[Df]</i>	Cipriano Alvarez
10.20	Aspects de la pratique de conciliation (I) <i>[Fd]</i>	Clarisse Schumacher
11.00	Aspects de la pratique de conciliation (II) <i>[Df]</i>	Werner Jörger
11.40	Questions et discussion	
12.00	Repas de midi	
13.20	Théories de la réception en matière de droit du bail <i>[Df]</i>	Prof. Harald Bärtschi
14.00	Principe de l'économicité des frais accessoires <i>[Df]</i>	Andreas Béguin
14.40	Pause	
15.00	La résiliation du bail pour travaux importants de rénovation <i>[Fd]</i>	Anne Hiltbold
15.40	Questions et discussion	
16.00	Message de clôture de la conférence	

